

Conditions Générales de vente Service d'installation de bornes de recharge

EN VIGUEUR AU 02/02/2023

EWATEUR

Siège social : 79 Rue de Clichy – 75009 Paris

Société Anonyme

au capital de 1 753 017,40 euros

RCS Paris 814 450 151

Pour toute information, vous pouvez contacter gratuitement le service client d'Ekwateur :

Par téléphone au 09.77.40.66.66 (prix d'un appel local)

Par mail à l'adresse : nous-on-repond@ekwateur.fr

Par courrier à l'adresse suivante :

Ekwateur

BP 40056

69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID

Notre équipe reste à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 18h.

Le service sera fermé les dimanches et jours fériés, y compris le 26 décembre.

Définitions

Client : désigne toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, ayant procédé à une Commande sur le Site.

Commande : désigne l'accord du Client sur le Service et son Prix.

Contrat : désigne ensemble la Commande et les présentes Conditions Générales de Vente,

Matériel : Ensemble du ou des équipements objet(s) de la Commande mis à la disposition du Prestataire par le Client ou fourni par le Prestataire pour l'exécution de la Prestation

Prestataire : désigne les sous-traitants ou toute personne physique ou morale réalisant, au nom et pour le compte d'Ekwateur, le Service objet de la Commande,

Prestation : désigne la prestation de services proposée par Ekwateur sur son Site et achetée par le Client dans le cadre de la Commande. Les Prestations sont de différentes natures, certaines sont réalisées par Ekwateur, en propre ou via ses sous-traitants, d'autres font l'objet d'une mise en relation avec un partenaire d'Ekwateur et sont vendues et réalisées par ce dernier.

Prix : désigne la valeur unitaire d'un Service ; cette valeur s'entend toutes taxes comprises.

Services : désignent les services et travaux proposés à la vente sur le Site et décrits à l'adresse suivante ekwateur.fr

Site : désigne le service électronique interactif édité et exploité par Ekwateur, accessible à l'adresse ekwateur.fr.

Utilisateurs : désigne toute personne physique, âgée de dix-huit (18) ans accomplis ou de seize (16) ans révolus et dûment autorisée par ses administrateurs légaux, ou toute personne morale naviguant sur le Site.

Toute référence au singulier inclut le pluriel et inversement

Article 1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente sont applicables aux ventes à distance de bornes électriques (ci-après dénommées le « Matériel ») par Ekwateur (ci-après dénommée la « Société ») pour une livraison en France métropolitaine, ainsi qu'à toutes prestations d'installation, de remplacement et de réparation du Matériel (ci-après dénommés les « Prestations de service ») effectuées par la Société et son Sous-traitant.

Les présentes conditions générales de ventes sont applicables aux seuls consommateurs, au sens qu'en donne l'article liminaire du Code de la consommation, agissant exclusivement pour leur propre compte et ayant la pleine capacité juridique de contracter (ci-après dénommés le/les « Client(s) »).

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la passation de sa commande. La validation de sa commande et donc la conclusion du contrat de vente du Matériel et des Prestations de services vaut ainsi acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions de vente. Aucune des clauses portées sur les devis signés ou sur les correspondances adressées par le Client à la Société ne peut en conséquence y déroger, sauf acceptation préalable et écrite de la Société. « Le Client déclare faire son affaire personnelle de toutes déclarations et/ou demandes d'autorisation préalables, nécessaires à la réalisation des travaux ».

L'intervention de la Société se limite expressément à la fourniture du Matériel et aux Prestations de services spécifiées au devis.

Il appartient au Client de s'assurer de choisir le contrat d'énergie adapté à l'usage du Matériel et de la puissance à souscrire pour éviter les risques de faire disjoncter son installation.

Le Client est informé qu'il peut conserver les équipements usagés complets et démontés, sauf avis contraire de sa part.

Article 2. Commandes et conclusion du contrat

La commande se fait en plusieurs étapes successives selon le processus décrit ci-dessous :

2.1. Formulaire de contact, fiche technique et photographies

Le Client doit remplir et valider un formulaire de contact pour son projet d'acquisition de borne électrique disponible sur le site ekwateur.fr, en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, code postal, ville, n° de téléphone, adresse email) et d'autres champs obligatoires relatifs à sa demande, en vue d'être contacté par un conseiller clientèle par téléphone.

Lors de l'installation de la borne électrique la présence du véhicule est recommandée afin de réaliser tous les tests de fonctionnalités. Si suite à l'installation de la borne électrique sans présence du véhicule électrique, le Client constate un dysfonctionnement, les frais de déplacement et les frais d'intervention resteront à la charge du Client.

2.2. Appel du service client

Suite à la validation du formulaire de contact par le Client, un conseiller clientèle prend contact avec le Client pour préciser et conseiller le Client sur son projet. Lors de l'appel du conseiller clientèle, le Client devra communiquer des éléments obligatoires permettant de compléter une fiche technique remplie par le conseiller clientèle. Le Client devra également fournir des photographies et/ou plans de son installation électrique afin d'établir le devis d'installation, qu'il enverra par email uniquement, à l'adresse mail indiquée par le conseiller clientèle par téléphone.

2.3. Renseignement de la fiche technique

La fiche technique est complétée par le conseiller clientèle sur la base des éléments indiqués par le Client lors de l'appel téléphonique. Les champs obligatoires de la fiche technique correspondent à des informations essentielles dans le cadre de la commande et, par la suite, de l'exécution du contrat. A ce titre, le Client reconnaît comme exacts et sincères toutes les mentions, déclarations et renseignements apportés au conseiller clientèle sur l'intégralité de la fiche technique. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée dans l'hypothèse où les informations que le Client fournit s'avèreraient fausses ou incomplètes. Au cas où le Client aurait indiqué des renseignements fausses ou incomplètes, la Société se réserve le droit d'annuler la commande du Client.

Le renseignement de la fiche technique permet à la Société de déterminer si l'installation de la borne électrique chez le Client est une installation dite « standard » ou « non standard ».

2.4. Critères d'une installation « standard »

Une installation est qualifiée de « standard » si elle répond aux critères cumulatifs suivants : - L'installation électrique est conforme. Dans le cas contraire, le technicien invitera le Client à mettre en conformité son installation ;

- Suffisamment de place à proximité du tableau électrique principal pour ajouter un tableau additionnel ; - Une mise à la terre conforme ;
- Une distance de 20 mètres maximum entre le tableau électrique et la borne ; - Un passage de câbles en apparent (sous goulotte ou tube IRO) ;
- Une installation en monophasé (puissance 7,4kW max) ;
- Une fixation murale de la borne sur un mur lisse (et non pas sur pieds ou sur un mur irrégulier) ; - Un seul percement (traversée de mur).

Si l'installation de la borne électrique chez le Client ne répond pas aux critères énoncés ci-dessus, la pose de la borne sera qualifiée de « non standard » et fera l'objet d'une visite technique préalable à l'établissement du devis d'installation. Pour ce faire, le Client recevra un devis spécifique pour la visite technique, qu'il devra retourner signé à l'adresse mail indiquée sur ledit devis.

2.5. Visite technique au domicile du client (éventuelle)

Dans le cas où l'établissement d'un devis est impossible sur la base des éléments fournis par le Client, ou que l'installation de la borne électrique est qualifiée de « non standard », celui-ci sera contacté par téléphone par le conseiller clientèle afin de convenir d'une date de visite technique.

La visite technique au domicile du Client est effectuée par un technicien à l'adresse indiquée par le Client et à la date convenue avec le Client, confirmée par la Société au Client par email. Cette visite permet à la Société de vérifier que le projet est réalisable eu égard à l'emplacement prévu pour la pose de la borne et à l'installation d'électrique du Client, d'évaluer les prestations nécessaires, et d'établir un devis.

2.6. Établissement du devis d'installation

Le devis est une offre de prix des Équipements et/ou des Prestations de services proposés par la Société au Client, à titre gratuit. Le devis est valable à compter de la date figurant en-tête du devis et pour la durée indiquée sur le devis, remis par la Société au Client. Une fois ce délai écoulé, le devis devient caduc.

- Si les critères d'une installation « standard » sont remplis : Les éléments fournis par le Client dans la fiche technique et accompagnés de l'ensemble des photographies demandées sont suffisants pour l'établissement du devis et permettent la qualification d'une installation « standard ». Sur cette base, le Client recevra par email (en format PDF), un devis précisant notamment le Matériel et les Prestations de services proposés par la Société, leurs caractéristiques et leur prix, conformément à sa demande.

- Si les informations indiquées dans la fiche technique ne sont pas suffisantes (incomplètes, manquantes...) ou si l'installation est qualifiée de « non standard » :

La Société proposera la réalisation d'une visite technique au domicile du Client par un de ses techniciens, telle que prévue à l'article 3.5, afin de procéder à un relevé technique précis permettant l'établissement du devis par la Société.

2.7. Acceptation du devis

En cas d'acceptation du devis, le Client doit :

- Prendre connaissance et accepter les présentes Conditions Générales de Vente ;
- Accepter la solution de paiement : carte bancaire
- Vérifier l'ensemble des éléments du devis ;
- Préciser la mention : « Bon pour travaux » ;
- Signer le devis ;
- Envoyer le devis signé par e-mail ou par voie postale à l'adresse indiquée sur le devis.

La signature et l'envoi du devis vaut commande et engagement contractuel de paiement de la part du Client.

Le contrat de vente des équipements et/ou de prestations de services est conclu au moment de la signature du devis par le Client et la Société. Sous réserve des dispositions visées sous l'article 8 «

Droit de rétractation », aucune commande ne pourra être annulée par le Client, même partiellement une fois qu'elle est en cours d'opération.

Le devis signé constitue ainsi les conditions particulières venant compléter les présentes conditions générales. Les obligations de la Société se limitent expressément aux prestations de services et fournitures d'équipements spécifiées dans le devis et les présentes Conditions Générales de Vente.

2.8. Fiche technique non conforme

Si à la suite de la signature du devis par le Client et lors de l'installation de la borne :

- le technicien ne peut réaliser les travaux à cause d'une fiche technique complétée sur la base d'éléments erronés ou non conformes fournis par le Client, les frais de déplacement resteront à la charge du Client.

Si nécessaire la Société établira un devis de travaux complémentaires, qui devra être validé par le Client pour la poursuite des travaux.

- le technicien constate que l'installation est non standard, la Société se réserve le droit d'arrêter le chantier, le temps de communiquer au Client un devis de travaux complémentaires, qui devra être validé par le Client avant la poursuite du chantier.

Dans tous les cas, si le Client n'accepte pas le devis de travaux complémentaires, la Société se réserve le droit de facturer les frais de déplacement du technicien.

Article 3. Prix

Les prix du Matériel et des Prestations de service sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes et contributions environnementales comprises. La T.V.A. est appliquée au taux en vigueur au moment de la passation de la commande. Pour bénéficier du taux de T.V.A. réduit, le Client s'engage à compléter l'attestation prévue à cet effet. Le Client qui fournirait des informations erronées à la Société et aurait pu ainsi bénéficier indûment du taux réduit de T.V.A. sur les travaux demandés, engagerait sa responsabilité auprès de l'administration fiscale : il s'exposerait ainsi à payer à l'administration fiscale le complément de T.V.A. légalement dû (soit la différence entre le taux normal et le taux réduit).

Article 4. Livraison et intervention

4.1. Délai de livraison

La Société s'engage à livrer le Matériel et/ ou exécuter les Prestations de service dans un délai maximal fixé à 20 jours à compter de la réception par la Société du devis signé par le Client auquel il convient d'ajouter les 14 jours correspondant au délai de rétractation dont le Client dispose pour renoncer à sa commande conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation. La livraison et l'installation du Matériel donneront obligatoirement lieu à l'établissement d'un bon signé par le livreur/l'installateur et le Client. Dans ce(s) bon(s), le Client pourra, le cas échéant, faire des réserves notamment relatives aux Équipements. Conformément aux dispositions de l'article L.216-6 du Code de la consommation, le Client peut, d'une part, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil, notifier à la Société la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que cette dernière ce soit exécutée, et, d'autre part, dénoncer le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support

durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, la Société d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, cette dernière ne s'est pas exécutée dans ce délai. Ce contrat est, le cas échéant considéré comme rompu à la réception, par la Société, de la lettre par laquelle le Client l'informe de sa décision, à moins que la Société ne se soit exécutée entre-temps. Le Client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque :

- la Société refuse d'effectuer la livraison ;
- OU
- il est manifeste qu'elle ne livrera pas le Matériel ;
- OU
- la Société n'exécute pas son obligation de livraison du Matériel à la date ou à l'expiration du délai prévu et que cette date ou ce délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse et écrite du Client avant la conclusion du contrat.

4.1. Intervention

Lors de l'intervention, le technicien est susceptible de prendre des photos et/ou des vidéos des équipements et installations, à l'exclusion de toute image de personne. L'utilisation de ces photos et/ou vidéos est strictement nécessaire à l'exécution du contrat, à des fins pédagogiques internes ou relève de l'intérêt légitime de la Société.

Article 5. Conditions de règlement

Sauf dispositions contraires prévues au devis, le prix de la commande devra être réglé par le Client lors de l'installation du Matériel chez le Client :

- Par carte bancaire ;
- Par virement sur le RIB indiqué sur la facture

Tout retard de paiement entraîne automatiquement l'application de pénalités. Les pénalités sont calculées sur la base du montant de la facture TTC du Client au taux légal en vigueur multiplié par trois. Les pénalités sont encourues à partir du jour suivant l'échéance de la facture et jusqu'au jour de son règlement total.

Article 6. Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation. Ce délai court à compter du jour de la réception du Matériel ainsi que pour les contrats de vente de produit accompagnés d'une prestation de services (notamment prestation de montage et d'installation).

Si le contrat porte uniquement sur des Prestations de services, ce délai court à compter du jour de la conclusion du contrat. Ainsi si le Client demande l'installation du Matériel le jour de sa livraison ou à toute autre date intervenant avant l'expiration du délai de rétractation, il demande à ce que la prestation de service intervienne avant la fin de son droit de rétractation sur cette prestation de service d'installation (mais le conserve sur le Matériel lui-même dans le délai de quatorze jours à compter de sa livraison). Le Client pourra exercer son droit de rétractation en adressant à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception le formulaire de rétractation accompagnant le devis signé.

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé d'une part, s'agissant de prestations de services pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation (prestations de montage et d'installation du Matériel) et dont l'exécution a commencé après accord préalable et exprès du client et renonciation expresse à son droit de rétractation et d'autre part, s'agissant de travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du Client et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence.

Conformément à l'article L. 221-23 du Code de la consommation, si le Matériel ne peuvent pas être renvoyés normalement par voie postale compte tenu de leur nature, la Société récupérera le Matériel à ses frais, hormis les frais de démontage associés qui resteront à la charge du Client. Si le Matériel peuvent être renvoyés par voie postale, ils seront renvoyés par le Client à la Société aux frais du Client au plus tard dans un délai de quatorze jours à compter de sa décision de se rétracter.

La Société remboursera alors au Client la totalité des sommes versées par celui-ci au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle elle est informée de la décision du Client de se rétracter. Le remboursement pourra être différé jusqu'à la récupération du Matériel par la Société ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve d'expédition des Équipements, lorsque ces derniers sont renvoyés par le client.

Article 7. Évolution des conditions contractuelles

Au cours du contrat, Ekwateur pourra modifier les conditions contractuelles, sous réserve d'avoir prévenu le Client au moins un mois à l'avance.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux modifications contractuelles imposées par une loi ou un règlement.

Article 8. Garantie - SAV

En cas de défaut ou panne, le Client devra contacter la Société au numéro de téléphone indiqué sur le devis accepté par le Client. La Société confirmera au Client la marche à suivre pour mettre en œuvre la garantie.

8.1. Les garanties légales

La Société est tenue, pour tout le Matériel vendu, à l'application des garanties légales de conformité (articles L. 217-3 à L. 217-20 du Code de la consommation) et des vices cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil) dans les conditions prévues par la loi.

La Société informe le Client que, lorsque celui-ci agit en garantie légale de conformité :

-il bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du Matériel pour agir ;

-en cas de défaut de conformité au sens des articles L 217-3 à L 217-5 du Code de la consommation, il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Matériel, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 217-12 du Code de la consommation ;

-si la réparation du Matériel réclamé a effectivement eu lieu, la durée de la garantie légale sur ledite Matériel est prolongée de 6 mois,

-il est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Matériel durant les vingt-quatre (24) mois suivant la délivrance du Matériel.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de l'éventuelle garantie commerciale consentie par la Société.

Il est rappelé que le Client peut également décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice, et que dans cette hypothèse il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction de prix conformément à l'article 1644 du Code civil.

Si les Équipements livrés sont non conformes ou s'ils présentent des vices-cachés, le Client devra adresser un **écrit** (courrier postal, courrier électronique...) à la Société à l'adresse indiquée sur le devis accepté par le Client, pour lui notifier la non-conformité ou les vices-cachés du Matériel dans les plus brefs délais. La Société accusera réception de la demande du Client et lui confirmera la marche à suivre si le caractère non conforme ou la présence de vices cachés du Matériel est confirmé(e).

Dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client a le choix entre la réparation ou le remplacement du Matériel. En cas de remplacement, cela inclut l'enlèvement et la reprise du Matériel, et l'installation de l'équipement de remplacement. En cas de réparation, cela peut inclure l'enlèvement du Matériel et l'installation de l'équipement réparé. Lorsque le Matériel n'est pas réparé dans un délai raisonnable à compter de la réclamation, ou, dans l'hypothèse où la Société a décidé de la non-réparation avant l'expiration de ce délai, alors, le Client peut demander son remplacement. Dans ce cas, l'équipement de remplacement bénéficiera d'une nouvelle garantie légale de conformité d'une durée de deux ans à compter du jour où le bien de remplacement est délivré au Client.

La Société décline en revanche toute responsabilité ou garantie dans le cas d'une mauvaise utilisation du Matériel, dans le cas d'une utilisation détournée par le Client et/ou dans le cas de l'usure normale des Équipements.

8.2. Disponibilité des pièces détachées

Les pièces détachées indispensables à l'utilisation du Matériel commercialisé par la Société sont disponibles pendant la durée indiquée sur le devis.

Article 9. Réserve de propriété

La Société conserve la pleine propriété du Matériel achetés par le Client jusqu'à ce que ce dernier ait rempli l'intégralité de ses obligations et notamment jusqu'au parfait paiement du prix convenu dans sa totalité. En cas de défaut de paiement, la Société est en droit de revendiquer la restitution des marchandises par toute voie de droit

Article 10. Traitement des réclamations

10.1. Traitement interne des réclamations

En cas de réclamation, le Client peut contacter gratuitement le service client Ekwateur par mail à l'adresse : tresfache@ekwateur.fr, par téléphone au 09 77 40 10 47 ou par courrier à l'adresse postale:

Ekwateur
BP 40056 69572
LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID

Le service client d'Ekwateur accuse réception au consommateur de sa réclamation dans un maximum de 48 heures. Ekwateur s'engage à traiter les réclamations dans un délai maximum de quinze (15) jours. Si la réclamation concerne un problème de continuité ou de qualité de la fourniture ou des prestations effectuées par le gestionnaire de réseau, le Client peut également contacter directement ENEDIS à l'adresse suivante http://www.enedis.fr/aide_contact ou à l'adresse postale :

Électricité Réseau Distribution France
Tour ENEDIS
34, place des Corolles
92079 Paris La Défense cedex.

Si le Client décide de saisir le Fournisseur pour une réclamation concernant les missions d'ENEDIS alors la procédure de règlement amiable est décrite à l'article 7-1 et 7-2 du document figurant en Annexe 1. Dans ce cas, le délai de traitement de la réclamation ne peut pas dépasser 40 jours à compter de la saisine d'Ekwateur par le Client.

10.2. Traitement externe des réclamations

A défaut d'accord trouvé entre Ekwateur et le Client dans un délai de deux mois qui suit la saisine du service client, le Client peut saisir le médiateur national de l'énergie, autorité publique indépendante, via son site www.energie-mediateur.fr ou par courrier (sans affranchissement) à l'adresse suivante :

Libre réponse n° 59252
75443 PARIS CEDEX 09

Article 11. Données personnelles et CNIL

11.1. Collecte et stockage par Ekwateur

Lors de sa souscription et en acceptant le contrat, le Client accepte de communiquer des données à caractère personnel et qu'Ekwateur en collecte jusqu'à la fin du contrat pour l'exécution de celui-ci.

11.2. Traitement des données personnelles par Ekwateur

Dans le cadre du contrat, Ekwateur, en sa qualité de responsable de traitement procède au traitement de données à caractère personnel des Clients.

Ekwateur traite ces fichiers conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

L'utilisation de ces données personnelles est strictement nécessaire à l'exécution du Contrat, relève de l'intérêt légitime d'Ekwateur, résulte d'une obligation légale ou est basé sur le consentement du Client.

Le Client a la possibilité de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

Le traitement des données personnelles du Client a pour finalité l'exécution et la gestion du contrat avec le Client (fourniture d'énergie, de services, facturation, suivi de la relation client, recouvrement...).

Les données personnelles traitées peuvent être accessibles par les services internes de Ekwateur, par des sous-traitants, des partenaires, des établissements financiers, les gestionnaires de

réseau de distribution et par tout tiers autorisé conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ces destinataires traiteront les données en respectant les obligations et les instructions transmises par Ekwateur.

Ekwateur s'engage à prendre et à ce que les destinataires de ces données prennent des mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

Aucune utilisation de ces données à des fins commerciales n'a lieu sans l'accord exprès du Client.

Elles ne pourront être transmises à des tiers qu'avec l'accord exprès et préalable du Client, sauf si ce tiers dument habilité par Ekwateur intervient pour l'exécution du présent contrat.

Ekwateur est tenu de mettre tous les moyens en œuvre pour sécuriser les données personnelles du Client ainsi collectées et stockées.

Ekwateur ne conservera les données personnelles du Client que pendant le temps nécessaire aux finalités de traitement, en respectant les délais de prescription en vigueur.

Le Client peut s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site <http://www.bloctel.gouv.fr/>.

Le Client s'engage à avoir pris connaissance de la politique de confidentialité d'Ekwateur relative aux données personnelles.

11.3. Droit d'accès et de rectification du Client

Le Client dispose d'un droit d'accès, de communication de ses données dans un format exploitable, de rectification, de suppression et un droit de limitation au traitement de ses données personnelles.

Le Client peut exercer ses droits par mail à l'adresse dpo@ekwateur.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Ekwateur
BP 40056
69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID

Le Client doit justifier de son identité en joignant par exemple une copie d'un titre d'identité (passeport, carte d'identité ou permis de conduire).

Le Client peut consulter sur son espace personnel accessible depuis le site Ekwateur.fr le suivi de ses données de consommation, et ce à tout moment.

11.4. CNIL

Le Client peut également faire valoir ses droits auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) par courrier à l'adresse : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 ou par téléphone au : 01 53 73 22 22.

Article 12. Force majeure

L'exécution par la Société de tout ou partie de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution au sens qu'en donne l'article 1218 du Code civil. La Société informera le Client d'un semblable cas de force majeure dans les sept jours de sa survenance. Au cas où cette suspension se poursuivrait au-delà d'un délai de quinze jours, le Client ou la Société auront alors la possibilité de résilier la commande en cours, et il serait alors procédé à son remboursement selon le procédé énoncé à l'article 6 « droit de rétractation ».

Article 13. Evolution des liens hypertextes

Le Client est informé que les liens hypertextes insérés par Ekwateur dans les présentes conditions afin de faciliter l'accès du Client à l'ensemble des informations utiles, sont susceptibles d'évoluer au cours du contrat. Un tel lien étant la propriété du tiers qui édite le site vers lequel le lien renvoie, Ekwateur ne saurait être tenu responsable des conséquences liées à une évolution de ce dernier en cours de contrat.

Article 14. Cession

Ekwateur pourra céder tout ou partie des droits et obligations qu'elle tire du Contrat à (i) une société qui la contrôle au sens des dispositions du L. 233-3 du Code de commerce, (ii) une de ses éventuelles filiales, telle que définie par les dispositions de l'article L. 233-1 du Code de commerce, (iii) une société dont elle détient le contrôle au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (iiii) à tout tiers, dans la mesure où les conditions

mentionnées aux présentes CGV sont maintenues. Le Client ne peut céder le Contrat à un tiers qu'avec l'accord total d'Ekwateur.

Article 15. Droit applicable et règlement des litiges

Les relations entre le Client et Ekwateur sont régies par le droit français.

Le Client et Ekwateur s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour régler à l'amiable tout différend issue de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat.

A défaut d'accord amiable, étant entendu que le recours à une procédure amiable étant facultatif, le différend sera soumis :

- Au tribunal de commerce de Paris pour les professionnels
- Aux juridictions nationales compétentes dans les autres cas

Si le Client décide de saisir directement les tribunaux judiciaires, il dispose dans ce cas d'un délai de 5 ans à compter du moment où il a eu connaissance des faits litigieux, sauf cause de suspension ou d'interruption de ce délai prévu par la loi.

Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat).

() Rayez la mention inutile.*

Expédier ce formulaire au plus tard le quatorzième jour à partir de la conclusion du contrat ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

A l'attention de :

Ekwateur
BP 4005669572
LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la fourniture et prestation de services ci-dessous (numéro du devis) :

Contrat souscrit le :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

ATTESTATION PROPRIÉTAIRE

Je soussigné(e) (nom/prénom du propriétaire)

Propriétaire du logement situé (adresse du logement) Autorise mon locataire (nom/prénom du locataire) :

À installer une borne de recharge à ses frais pour un véhicule électrique.

Fait à :

Le :

Signature du propriétaire

Signature du Locataire

DEMANDE D'EXECUTION DES PRESTATIONS AVANT LA FIN DU DÉLAI DE RÉTRACTATION

Je soussigné(e).....

déclare souhaiter expressément que les prestations de services de réparation ou d'entretien et les ventes d'équipements associées visées par le contrat soient exécutées par Ekwateur avant la fin du délai de rétractation.

Je m'engage donc à régler à Ekwateur le montant des prestations exécutées.

Contrat concerné par la demande :

Devis n°..... du .. / .. / ou Contrat n° conclu le .. / .. /

Nom du client :

Adresse du client :

.....

Date : Signature du client :

À RETOURNER À EKWATEUR